



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statut

Question écrite n° 26969

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui donner des indications sur le nombre d'actions récursoires engagées en 2006 et 2007 contre des fonctionnaires de son ministère ayant commis des fautes qui leur étaient directement imputables, et qui ont entraîné une condamnation pécuniaire de l'État. Il souhaite également connaître les montants ainsi récupérés au cours des années 2006 et 2007 pour son ministère.

Texte de la réponse

Pour l'année 2006, quatre actions récursoires pour un préjudice financier du ministère de l'intérieur s'élevant au total à la somme de 12 351 euros ont été engagées, par voie de titres de perception, à l'encontre de fonctionnaires de ce ministère auteurs de fautes personnelles caractérisées, détachables du service et commises lors de la conduite de véhicules administratifs impliqués dans un accident de la circulation. En 2007, aucune action récursoire n'a été exercée envers les agents relevant du ministère de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26969

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5820

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10488